

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres		<i>Séance du 13 octobre 2016</i>
		<i>Compte-rendu affiché le 21 octobre 2016</i>
art. 16 Code Municipal :	35	<i>Date de convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2016</i>
en exercice :	35	<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35</i>
qui ont pris part à la délibération	34	<i>Président : Mme Véronique SARSELLI Secrétaire : M. ASTIER Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général des Services</i>

OBJET

12

**AUTORISATION À DONNER
AU MAIRE – SIGNATURE
DU MARCHÉ DE MAÎTRISE
D'ŒUVRE
DE RÉHABILITATION,
RESTRUCTURATION ET
EXTENSION DU GROUPE
SCOLAIRE LA PLAINE**

*Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE (pouvoir à
M. AKNIN pour le rapport 1), GILLET, GIORDANO, AKNIN,
MOUSSA (pouvoir à Mme GOUBET pour le rapport 1),
BARRELLON, BOIRON, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU,
LOCTIN, CAUCHE, DUMOND, PATTEIN, FUSARI, NEGRO,
RODRIGUEZ, VILLARET, GRÉLARD, ALLES, ASTIER,
ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE, CAMINALE, VALENTINO,
COSSON, PIOT, LATHUILIÈRE, PONTVIANNE,*

*Membres excusés : MM. BAVOZET (pouvoir à
M. RODRIGUEZ), NOUHÈN (pouvoir à Mme FUSARI),
MOMIN (pouvoir à M. DUMOND), ASTRE (pouvoir à
Mme BOIRON), COATIVY, TULOUP (pouvoir à
Mme ELEFATHERATOS).*

M. BARRELLON, Adjoint au Maire, rappelle que par délibération du 17 décembre 2015, le conseil municipal a validé le programme de restructuration et de réhabilitation du groupe scolaire la Plaine et autorisé Madame le Maire à lancer la consultation afférente à la dévolution du marché de maîtrise d'œuvre.

Une procédure concurrentielle avec négociation a été engagée en application de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 25 II 3° 71, 73 et 90 II 1° a°) du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour l'attribution du marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation, restructuration, extension du groupe scolaire de la Plaine.

Suite à la parution de l'avis de mise en concurrence sur le profil acheteur de la Ville, au B.O.A.M.P. le 27 mai 2016 et au J.O.U.E. le 1^{er} juin 2016, 38 candidatures ont été reçues.

Ces candidatures ont été analysées conformément au Règlement de la Consultation :

1^{er} critère : noté sur 60 points au regard : des capacités professionnelles des candidats eu égard aux spécificités du projet, appréciées par rapport à la qualité des références présentées dans des domaines équivalents ou similaires au projet du groupe scolaire la Plaine, avec une attention particulière aux opérations de réhabilitation d'E.R.P., plus particulièrement scolaires, et opérations de réhabilitation de budget équivalent.

2e critère noté sur 40 points au regard : des compétences et moyens de l'équipe avec une attention particulière à la composition générale de l'équipe par rapport au projet.

Les trois groupements suivants ont été retenus pour remettre une offre :

N°	CANDIDATS RETENUS	Adresse du Mandataire
18	Groupement BANSAC Architecte	Laurent BANSAC Architecte – 6, rue Franklin 69002 LYON
22	Groupement Ateliers d'IS	Isabelle SERRE Architecte – 51, rue Deleuvre 69004 LYON
23	Groupement L'Atelier Architectes	Bernard BATTISTELLA - 555, chemin des Bois 69140 RILLEUX-LA-PAPE

Conformément aux dispositions du règlement de consultation les trois groupements ont été conviés à une phase de négociation-audition afin de présenter leur projet respectif.

En application de l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), tel que modifié par l'article 101 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, la Commission d'appel d'offres a été réunie le 4 octobre 2016 pour procéder au choix du titulaire du marché de maîtrise d'œuvre, sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation :

1/ La valeur technique du mémoire (40%), au vu notamment des pistes de réflexion pour la conduite générale du projet avec une attention particulière portée à intervention en site occupé et une attention particulière également à l'amélioration thermique du bâtiment et à son accessibilité réglementaire.

2/ La qualité de l'organisation de la mission (20%), à travers : l'engagement de présence de l'équipe ou de son représentant, le mode opératoire prévu pour mener à bien la mission, le respect du planning et la pertinence du phasage.

3/ Le montant des honoraires du groupement (40%) et la répartition optimisée entre les membres de l'équipe.

Vu les offres des trois candidats et l'analyse effectuée par l'Assistant à Maîtrise d'ouvrage, Monsieur MURE du Cabinet ARCHIGRAM, la Commission d'Appel d'Offres a jugé la proposition du groupement L'Atelier architectes économiquement la plus avantageuse et a décidé de lui attribuer le marché de maîtrise relative à la réhabilitation, restructuration et extension du groupe scolaire de la Plaine, pour une rémunération globale forfaitaire et provisoire de :

- Mission de Base + EXE : 204 000,00 € H.T.
- Mission O.P.C. (Variante à l'initiative du Pouvoir Adjudicateur levée) : 28 000,00 € H.T.

Par ailleurs, le règlement de consultation, conformément aux termes de l'article 90 III du décret du 25 mars 2016, prévoit l'attribution d'une prime forfaitaire d'un montant de 3000€ TTC aux concurrents ayant remis une offre.

Au vu des éléments exposés, le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- autoriser Madame le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre de réhabilitation, restructuration et extension du groupe scolaire la Plaine avec le groupement L'Atelier architectes, aux conditions financières précisées ci-dessus,
- attribuer une prime forfaitaire 3000€ TTC au Groupement BANSAC Architecte, Groupement Ateliers d'IS, Groupement L'Atelier Architectes, étant précisé que cette prime constitue une avance sur les honoraires de l'équipe désignée comme titulaire du marché de maîtrise d'œuvre à l'issue de la procédure.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à la majorité (9 abstentions),

- AUTORISE Madame le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre de réhabilitation, restructuration et extension du groupe scolaire la Plaine avec le groupement L'Atelier architectes, aux conditions financières précisées ci-dessus,

- ATTRIBUE une prime forfaitaire 3000€ TTC au Groupement BANSAC Architecte, Groupement Ateliers d'IS, Groupement L'Atelier Architectes, étant précisé que cette prime constitue une avance sur les honoraires de l'équipe désignée comme titulaire du marché de maîtrise d'œuvre à l'issue de la procédure.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI